



## Attribution d'une rente

-----  
Par etoile08

Bonjour a tous et merci à ceux qui voudront bien m'apporter leurs aides .

Mon mari suite à un très grave accident du travail bénéficie d'une rente AT/MP d'un taux de 81 % ; j'aimerais savoir si le versement de cette rente est à vie ou si celle ci s'arrete avec l'obligation de prendre sa retraite .( le médecin conseil de la sécurité sociale c'est ce qu'il nous avait dit ) qu'il faudrait prendre la retraite a 62 ans car eux ne payraient pas tjr .Vous allez comprendre que mon mari voudrai sa retraite a taux pleins et a 62 ans c'est impossible .Donc qu'en est il de la son attribution de rente ????

Merci de votre aide car je suis perdue .....

Cordialement

-----  
Par ESP

Bonsoir

Vous devriez tout avoir dans ce dossier.

[url=https://www.legislation.cnav.fr/Pages/expose.aspx?Nom=retraite\_personnelle\_retraite\_substituee\_pension\_invalidite\_retraite\_substituee\_pension\_invalidite\_ex]https://www.legislation.cnav.fr/Pages/expose.aspx?Nom=retraite\_personnelle\_retraite\_substituee\_pension\_invalidite\_retraite\_substituee\_pension\_invalidite\_ex[/url]